REGLEMENT 2026 DE LA COURSE DES PÈRES NOËL

ORGANISATION. Le comité des Fêtes de Saint Benoit organise la course des Pères Noël le samedi 19 Décembre 2026 à 10h30 sur une distance de 7,5km. Cette épreuve est limitée à 1200 participants. Un déguisement de Noël est vivement recommandé.

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE. La course est ouverte à toute personne âgée de 15 ans et plus, munie de l'attestation de Parcours Prévention Santé (PPS) et de son numéro **OU** de la licence FFA 2026.

Pour les mineurs à partir de 15 ans, non détenteurs de la licence FFA 2026, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an reste obligatoire. Il sera accompagné de l'autorisation parentale pour la participation à la course.

RÈGLEMENT. L'inscription est conditionnée à l'acceptation du règlement.

TARIFS. L'engagement est fixé à 11€ (frais de gestion compris) dont 2€ sont reversés à un Hôpital pour les enfants.

ANNULATION-REMBOURSEMENT. En cas d'annulation de la course indépendante de la volonté de l'organisation (conditions météo, décisions des autorités administratives) aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'absence à la course, l'engagement ne sera pas remboursé et sera intégralement reversé à un Hôpital pour les enfants. En cas d'hospitalisation 8€ seront redonnés sur présentation du bulletin d'hospitalisation.

REVENTE OU TRANSFERT DE DOSSARDS. Le transfert d'inscription ou la cession du dossard à un tiers hors de la procédure officielle sont strictement interdits.

DOSSIERS INCOMPLETS. A une date fixée par l'organisation, les dossiers incomplets (absence de PPS) seront remis en vente.

RETRAIT DES DOSSARDS. Le vendredi 18 Décembre de 15h30 à 19h et le samedi matin de 8h30 à 9h30. Les dossards seront placés sur le devant. Se munir d'épingles.

ACCOMPAGNEMENT. Les accompagnateurs à vélo et les chiens sont interdits.

CLASSEMENT-RÉCOMPENSES. 1 seul classement individuel. Il n'y aura pas d'affichage. Les résultats seront communiqués par SMS.

Les 3 premiers (H et F), les plus beaux chariots et déguisements seront récompensés à l'issue de la course dans la salle de la Hune.

DROIT A L'IMAGE. Accord est donné pour l'utilisation par l'organisateur d'utiliser tout document sonore, visuel relatif à la course le concernant.

RGPD. Protection des données. Conformément au règlement général sur la protection des données et sur la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant sur simple demande écrite à l'organisation.